



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 22852

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand demande à M. le ministre de l'intérieur de lui faire connaître par département les clés de répartition et les montants respectifs des dépenses supportées par les départements et les communes, globalement et par habitant, aux titres des dépenses d'aide sociale obligatoire et d'organisation et de fonctionnement des services d'incendie et de secours.

Texte de la réponse

Le tableau ci-joint présente les montants des dépenses nettes d'aide obligatoire payés par les départements en 1997 (dernière année de réalisation connue) ainsi que les montants des contingents communaux d'aide sociale perçus par les départements en 1997 en millions de francs et en francs par habitant (sur la base de la population estimée au 1er janvier 1997) ; le taux de couverture des dépenses par le contingent communal qui mesure la part des dépenses nettes obligatoires prises en charge par les communes. Compte tenu de leur volume, les tableaux donnant le mode de répartition du contingent entre les communes et la pondération des indicateurs retenus dans chaque département seront envoyés directement à l'honorable parlementaire. S'agissant des dépenses des services d'incendie et de secours, il n'est pas possible de disposer actuellement de données chiffrées, du fait de la mise en oeuvre récente de la départementalisation de ces services. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22852

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6796

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3170